

enchères et seraient acheteurs des propriétés de Notre-Dame de Luch, encourraient, eux aussi, de ce fait, l'excommunication réservée au Pontife romain ; et il ordonnait au clergé de lire à la grand'messe dans toutes les églises et chapelles de son diocèse, la lettre par laquelle il expliquait sa conduite, faisait connaître l'excommunication du ministre et avertissait les acheteurs.

Le ministre des finances ordonna de sévir contre *El Boledín eclesiástico*, et tous les journaux qui reproduiraient la protestation de l'évêque. En même temps il faisait des démarches auprès du nonce apostolique et l'ambassadeur d'Espagne se rendait au Vatican pour faire lever l'excommunication.

Comme toujours, lorsque se produit quelque part un acte de fermeté, la conduite de l'évêque fut critiquée par les gens qui veulent voir par tous et partout le devoir sacrifié à la conciliation.

Les uns disaient que l'évêque de Majorque n'avait pas le droit d'excommunier le ministre, parce que le ministre n'était pas son diocésain, comme si ce n'était pas un principe élémentaire du droit canonique qu'on est justiciable du juge sur le territoire duquel a été commis le délit. D'autres traitaient Mgr Cervera de partisan politique et attribuaient odieusement à ces sentiments un acte que le devoir épiscopal avait seul dicté et même imposé ; d'autres enfin disaient que la sentence d'excommunication ne serait pas confirmée, comme si la déclaration d'une excommunication encourue *ipso facto* avait besoin de confirmation.

Le digne évêque laissa dire. Le gouvernement envoya alors à Rome une personnalité chargée de trouver une combinaison quelconque. La réponse de Rome fut ce qu'elle devait être et la régence s'est vue forcée de restituer les biens dont elle s'était injustement emparée.

Dernièrement, *L'Union catolica* de Madrid publiait en effet la nouvelle suivante :

“ Par suite d'ordres donnés par le gouvernement, on a restitué au clergé les biens du sanctuaire de Notre-Dame de Luch, incarceration dans le domaine national par suite d'un ordre de l'ancien ministre des finances, M. Navarro Reverter.

“ L'acte de restitution a été signé en présence du président de la députation provinciale et du vicaire capitulaire *sede vacante*. ”